**Ville de Rennes**

DJB/IPHS/SM/LT (Séance du 3 février 2020)

Sports et jeunesse - Stade Courtemanche - Rénovation de la piste d’athlétisme – Programme

\_\_\_\_\_\_\_\_\_

VD du 10/01/2020

Rapport,

Le stade de Courtemanche, sis 13 rue Zacharie Roussin, est composé de différents équipements dont une piste d'athlétisme.

Cette infrastructure sportive, datant de 1950, a été modernisée en 1989 avec une mise en conformité pour le niveau de compétition nationale et la pose d’un revêtement synthétique.

L’anneau de 400 mètres et la ligne droite sont dotés de huit couloirs. Les ateliers d’athlétisme requis pour les épreuves de courses (sprint, fond, demi-fond, steeple,..) de sauts (longueur, hauteur, triple saut et perche) et de lancers (poids, disque, marteau, javelot) sont présents.

L’équipement est utilisé pour l'éducation physique et sportive par les universités, les établissements scolaires, essentiellement du second degré, et les associations sportives pour les entraînements, les compétitions, ainsi que pour le déroulement d'épreuves dans le cadre de concours et d'examens.

Le vieillissement constaté de la piste et ses équipements conduit à proposer la rénovation complète de l’infrastructure sportive ainsi que sa mise en conformité avec le règlement des installations et des matériels techniques fixes de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), applicable au 1er janvier 2017.

Les aménagements seront réalisés en vue de répondre aux critères de classement fédéral « Stade de modèle national » de février 2019 de la Fédération Française d'Athlétisme.

Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le programme de rénovation de la piste d'athlétisme synthétique du stade Courtemanche.

Le programme de l'opération consiste à procéder aux aménagements suivants :

- rénovation de l'infrastructure sportive (démolition, fondations, caniveaux, mise en œuvre d'un nouveau revêtement synthétique) ;

- repositionnement de certains ateliers d’athlétisme (aires de lancers et de sauts,…) et des mains courantes;

- renouvellement du matériel sportif, de l’éclairage pour l'entraînement, et de la sonorisation

- reprise des circulations périphériques et réseaux d’assainissement.

L’enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 1 500 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel de réalisation prévoit un début des travaux en mars 2021, et une livraison de la piste en aout 2021 ; le respect de ce calendrier étant fonction du bon déroulement des procédures d'attribution des marchés et des subventions sollicitées auprès de divers partenaires.

J'ai donc l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) approuver le programme de rénovation de la piste d'athlétisme synthétique du stade Courtemanche ;

2°) dire que les dépenses afférentes seront inscrites au budget primitif des exercices 2020, 2021 et suivants.